

## Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du mardi 17 mai 2022

Le Président souhaite la bienvenue à ce Conseil d'administration et remercie l'Ecole nationale des chartes – PSL pour son accueil.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP ;
  - L'Ecole nationale des chartes est représentée par Pierre BARRY ;
  - L'Ecole française d'Extrême-Orient est représentée par Cecile MENDES ;
  - INRIA est représenté par Eric FLEURY ;
  - Le Rectorat est représenté par Pierre FRUITIER.
- 
- Jean ABOUDARHAM détient la procuration de Frédérique FLECK ;
  - Cédric DALMASSO détient la procuration de Cécile FALCON ;
  - Vincent LAFLECHE détient la procuration de Ronan STEFAN ;
  - El Mouhoub MOUHOUD détient la procuration de Thomas ROMER ;
  - Samuel PINAUD détient la procuration de Philippe MAYOL ;
  - Marie-Clémentine QUILLERIET détient les procurations de Jean-Hubert GRASSET et de German l'HOSTIS ;
  - Denis ROUSSET détient les procurations de Michela MALPANGOTTO et de Jean-Philippe THIELLAY ;
  - Jean-Michel VERDIER détient les procurations de Michelle BUBENICEK et de Fabienne CASOLI ;
  - Frédéric WORMS détient les procurations de Claire LASNE-DARCUEIL et de Dominique DEVILLE DE PERIERE ;
  - Alain FUCHS détient la procuration de l'Inserm.

Maryvonne LEBRIGNONEN, Directrice de l'INSP, assiste à cette séance en visioconférence. Le point d'information relatif au bilan du Sénat académique sera reporté à une séance ultérieure, le Président du Sénat, Claude CATALA, étant souffrant.

Le quorum est atteint.

Le Président accueille le nouveau Directeur de l'ENS-PSL Frédéric WORMS et lui souhaite la bienvenue. Frédéric WORMS se dit très honoré de succéder à Marc MEZARD, il affirme que PSL est au cœur de ses priorités et de sa stratégie. Il remercie les administratrices et administrateurs pour leur accueil.

### I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président propose de passer directement à l'approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 10 mars 2022.

**Le compte-rendu n'appelle pas de remarque et il est adopté à l'unanimité, 2 abstentions (les deux administrateurs étaient absents le 10 mars).**

### II. POINTS DELIBERATIFS

#### A. Gouvernance

### **A1 Tarif de vacances des assistantes et assistants de bibliothèque au lycée Henri IV**

Le Président précise qu'il s'agit de procéder à une modification du tarif de vacation étudiante pour le service d'appui aux personnels des bibliothèques au Lycée Henri IV. Le taux horaire brut proposé est fixé à 14,46 €, ce qui, précise le Directeur Général des Services, est légèrement supérieur à ce qui était pratiqué.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

### **A2 Création du Comité Social d'Administration (CSA) en remplacement du comité technique**

Le Président indique que le point résulte d'une évolution réglementaire. En vue des élections professionnelles de la fonction publique du 8 décembre 2022, il est nécessaire de procéder à la création du comité social d'administration de l'Université PSL. Ce comité ne concerne que PSL-siège. De fait, lors de la rédaction des statuts, les élus n'avaient pas souhaité tirer parti de l'article 12 de l'ordonnance de 2018 qui prévoyait que « L'établissement public expérimental [puisse] instituer un comité technique unique ou commun à l'établissement et à un ou plusieurs des établissements-composantes ne présentant pas un caractère industriel et commercial ».

Le Directeur Général des Services ajoute que ce comité est issu de la fusion en une seule instance du Comité Technique (CT) et du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Ces comités se situent au centre de nombreuses questions telles que l'organisation et le fonctionnement des services, l'égalité professionnelle, la santé, l'hygiène et la sécurité des agents, la qualité des services rendus et leur accessibilité, les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents, les orientations stratégiques sur les politiques RH.

Un élu demande quelle est la proportion d'hommes et de femmes. Le Directeur des affaires juridiques indique que PSL-siège comprend plus de femmes que d'hommes, ce qui conduit à la composition d'un comité avec deux femmes et un homme. Le Président remercie pour ces précisions qui seront ajoutées dans la délibération. A la demande de l'élu, le Directeur des affaires juridiques indique s'appuyer sur l'article 21 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020.

Un autre élu souhaiterait des précisions sur la position précédemment évoquée des anciens élus lors de la rédaction des statuts.

Le Directeur Général des Services indique qu'un consensus très majoritaire s'était dessiné pour ne pas tirer parti de l'article de l'ordonnance. Cette position s'expliquait par le maintien de la personnalité morale et juridique des composantes, par le fait que ces dernières restent les employeurs, par le souhait que l'instance reste la plus proche possible des personnels. Pour le reste, il revient aux élus des différents CT de trouver un mode de communication afin de discuter ensemble.

Un élu confirme que le CT est une instance de proximité, mais avance la possibilité d'un CSA de réseau au niveau de l'Université PSL. Il reviendrait, répond le Directeur Général des Services, aux futurs CSA des établissements d'en faire en ce cas la demande.

Un administrateur ajoute que les Conseils d'administration des établissements s'étaient prononcés contre la création d'un CSA unique au niveau de l'Université PSL.

Le Président explique que la balle sera dans le camp des futurs CSA s'ils le souhaitent.

**La création de ce comité est adoptée à l'unanimité.**

### **A3 Manifeste de l'Université PSL (mission statement)**

Le Président explique que les chefs d'établissement de PSL et plusieurs collègues ont exprimé le souhait que l'Université PSL dispose d'un manifeste qui exprime à la fois sa raison d'être, son identité, ses valeurs et ses missions. Le texte soumis au vote est le fruit d'un échange entre le Sénat académique, le Directoire et, au sein de ce dernier, d'un groupe de travail (GT) constitué de trois chefs d'établissement (Fabienne CASOLI, Christian LERMINIAUX, Marc MEZARD) ainsi que du Directeur de cabinet. Le Sénat a amendé le canevas produit par le GT lors de sa séance plénière du 9 décembre 2021. Le texte, après prise en compte des remarques du Sénat, a été validé par le Directoire le 22 mars.

Un élu se dit partagé : autant la plupart des déclarations sont standard et peuvent s'appliquer à nombre d'autres universités, autant il approuve le dernier paragraphe rappelant les missions de service public de PSL. Un administrateur interroge le rôle du texte, qu'il juge long, et demande si sa rédaction correspond à un besoin précis (réponse aux appels à projets européens ?).

Le Président répond que ce texte n'est pas un prérequis pour répondre à tel ou tel appel à projets. En revanche, il lui semble important, à l'heure où les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont la cible de violences, d'attaques et de dégradations – il cite quelques slogans taggés sur les murs du siège de l'EHESS à Condorcet-, de rappeler que l'Université est un lieu de savoir, de service public et de démocratie.

Un administrateur ajoute que ce manifeste sera mis en avant sur les sites internet de l'Université PSL. Le texte ne reprend pas des éléments présents partout ailleurs ; le parti pris a été de mettre en exergue certaines spécificités de PSL telles que la formation par la recherche, le choix des étudiants et l'engagement en faveur de l'égalité des chances, etc.

Un administrateur se déclare gêné par le passage « *l'Université choisit ses étudiantes et ses étudiants sur la base de leur potentiel et de leur talent* ». Il aurait préféré « *accueille ses étudiantes et étudiants* ». Il comprend qu'il y a une sélection par le talent, mais estime que toutes les personnes ont du potentiel. Un élu estime que la phrase n'est pas fade et pose le problème de la sélection à l'université. L'administrateur déclare ne pas être contre la sélection : c'est le lien avec le potentiel qui le gêne. Un élu ne se dit pas choqué par la phrase. Le Président confirme que PSL choisit ses étudiants en fonction de leurs talents et de leurs compétences. Un administrateur considère le texte équilibré. Le verbe choisir pris isolément peut paraître arbitraire, mais il doit être considéré au regard de l'engagement, clairement énoncé dans le reste du texte, en faveur de l'égalité des chances. Si le manifeste peut paraître un peu long, c'est qu'il concilie des principes. La vocation du manifeste est selon lui de faire office de charte des chartes.

Une administratrice, qui travaille dans le secteur de l'audiovisuel public, estime à son tour important de rappeler le rôle de l'Université. Concernant l'audiovisuel public, la fin de la redevance n'a pas suscité de réaction ; pendant les gilets jaunes, les médias publics ont été attaqués : il existe manifestement un besoin d'expliquer la raison d'être du service public, pourquoi le contribuable est sollicité, pourquoi l'existence de médias indépendants importe. L'implicite ne suffit pas.

Le Président abonde : l'objet de l'Université PSL est de créer et transmettre des savoirs.

Une administratrice propose « *elle choisit ses étudiantes et étudiants pour accompagner les talents* », mais l'administrateur qui avait émis des réserves propose de ne pas changer la phrase, il comprend que les débats ont eu lieu et qu'il s'agit d'un choix.

Le Président propose de passer au vote.

**Le Manifeste de l'Université PSL est adopté à la majorité, 1 vote contre, 5 abstentions.**

#### **A4 Convention de mandat PSL-Armines**

Le Président explique qu'il s'agit d'un mandat donné par l'Agent comptable de l'Université PSL au Président d'ARMINES aux fins de percevoir pour son compte certaines catégories de recettes publiques dans le cadre d'une convention de quasi-régie.

Un administrateur explique que la convention avait besoin d'être complétée par un mandat, qui servira pour les éléments techniques financiers de certains contrats.

Un élu signale que l'annexe à laquelle renvoie l'article 7 est absente. Le Directeur Général des Services en prend bonne note, tout en ajoutant que la convention connaîtra des modifications qui feront l'objet d'un avenant.

**La convention de mandat est adoptée à l'unanimité, 6 abstentions.**

#### **A5 Arrêt de la composition de la commission électorale pour les élections étudiantes au sein du Conseil d'administration de l'Université PSL et du Sénat académique**

Le Président rappelle que les statuts de l'Université fixent la durée du mandat des élus étudiants du Conseil d'administration et du Sénat académique à deux ans et demi renouvelable une fois. Les mandats des élus actuels arrivant bientôt à échéance, des élections des représentants étudiants au sénat académique et au conseil d'administration de l'Université PSL seront organisées les 14, 15 et 16 juin. En prévision de ces élections, il convient de fixer et valider la composition de la commission

électorale. Un document rectificatif a été transmis la veille de la séance indiquant l'ajout de deux noms à ce comité : Michela MALPANGOTTO et Nathalie VIEIRA.

Le Directeur Général des Services souligne le peu de candidatures pour cette commission, de sorte qu'un tirage au sort a été organisé. Il remercie les personnes mobilisées. La commission a proposé de tenir le vote sur 3 jours cette année au lieu de 2 afin de favoriser la participation.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## ***B. Formation et recherche***

### **B1 Avenant à la convention SMS Documentation**

Le Président déclare que l'avenant à la convention SMS documentation a été présenté au Conseil de la Documentation le 29 mars dernier. Le 1er janvier 2022, l'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA Paris-Malaquais) a rejoint le SMS Documentation et Diffusion des savoirs. Ce deuxième avenant a pour objet de prendre acte de cette intégration et de fixer sa contribution aux abonnements électroniques mutualisés, ainsi qu'aux activités mutualisées de documentation (révision de l'annexe 3). Par ailleurs, l'avenant procède à la mise à jour de la liste des abonnements mutualisés (révision de l'annexe 2).

**Cet avenant est adopté à l'unanimité.**

### **B2 Avenants aux conventions LABEX ICFP et HASTEC**

Le Directeur Général des Services explique qu'il s'agit de prolongation de deux LABEX, il rappelle que PSL, lors de la pérennisation de l'Idex et de l'intégration de la dotation des labex, a fait le choix de soutenir les labex pour qu'ils mènent à bien leurs travaux scientifiques. Techniquement, un avenant est nécessaire.

**Ces avenants sont adoptés à l'unanimité.**

### **B3 Stratégie d'accélération Quantique : conventions de reversement (Sorbonne Université / Université Paris Cité)**

Le Président indique que ce point concerne des conventions de reversement des crédits obtenus via un des Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) mis en œuvre par la stratégie quantique. Il rappelle qu'à l'échelle nationale, ce programme est coordonné par l'Université de Grenoble. A l'échelle parisienne, PSL, SU et Université Paris-Cité ont constitué un consortium baptisé PCQT (Paris Center Quantique Technology). Le Vice-président Recherche indique que PCQT est l'un des trois clusters retenus avec Grenoble et Saclay. PSL s'est proposée de porter le financement, à charge pour elle de reverser les crédits au deux autres universités.

Les sommes, 4M€ obtenus sur 5 ans, seront consacrées à des bourses de masters et à 22 contrats doctoraux. Cette réussite fait suite à celle obtenue dans le domaine de l'Intelligence Artificielle, qui permettra le financement de formations transverses, de mineures, ainsi que 7 enseignants chercheurs appelés à former d'autres enseignants chercheurs en vue d'appliquer l'IA à une autre discipline.

Un administrateur rappelle que dans le domaine du quantique, PSL s'est déjà illustrée via la start-up Alice et Bob, dont il a déjà été question dans cette instance. Cette start-up, dont l'ambition est de construire un ordinateur quantique universel, vient d'annoncer une levée de fonds de 27M€ : il s'agit de la plus importante levée dans l'écosystème quantique français.

Un administrateur confirme l'accélération des investissements dans le domaine et confirme la part importante jouée par l'académique. Le Président se joint à ces félicitations.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

### **B4 Convention de partenariat PSL-Henri IV**

Le Président indique que le partenariat entre l'Université PSL et le lycée Henri IV date de plusieurs années et s'illustre par la réussite du CPES, qui a été saluée par l'Etat, singulièrement par le rapport de Martin HIRSCH. Le modèle, éprouvé, est désormais copié à travers toute la France. La présente convention a été validée par le Rectorat.



Une administratrice interroge le timing de cette convention, avec un partenariat déjà existant. Le Directeur Général des Services explique que la convention n'avait jamais été signée par les précédents recteurs, ce qui n'a pas posé de problème d'application. L'annexe indique le coût complet pour le rectorat, les heures d'enseignements, les locaux.

Un administrateur indique que le nom du recteur doit être actualisé. La modification sera inscrite, répond le Président.

Un élu, qui enseigne au CPES, indique que les conditions de travail y sont très agréables : le fort taux d'encadrement et le travail en petits groupes contribuent à en faire une formation de qualité. Reste à savoir comment ce type de formation vient s'intégrer entre les CPGE et les formations universitaires et quel est son avenir.

Le Président confirme que cette formation bénéficie de très bons échos. Les conditions de travail sont très bonnes, mais le coût complet (locaux inclus) est de 12k€ par an et par étudiant, ce qui n'est pas supérieur aux CPGE. Le CPES a du reste été créé non pour faire concurrence aux CPGE, mais pour diversifier l'offre : il s'agissait d'introduire une formation de premier cycle qui ne soit pas mono disciplinaire. Le pari a été réussi : le nombre de candidatures sur Parcoursup est très élevé au point qu'il s'agit désormais de la formation la plus sélective d'Henri IV et la filière sciences s'avère très attractive auprès des étudiantes. Cette réussite est importante à l'heure où l'on constate un déficit croissant d'attractivité des CPGE. Le développement du CPES est confronté à un manque de mètres carrés, raison pour laquelle PSL va nouer un partenariat avec Louis-le-Grand. Par ailleurs, le CPES va être copié dans d'autres académies. Cet essaimage relève en revanche de la responsabilité du recteur d'académie et de l'université concernée.

L'élu juge les conditions de travail du CPES luxueuses par rapport aux formations universitaires et demande comment le Président voit le rapport avec les autres formations de Dauphine : le risque d'une concurrence interne existe. Le Président entend la remarque, mais considère ces conditions non comme luxueuses, mais comme décentes : d'autres écoles offrent des conditions équivalentes, sinon supérieures.

Un administrateur confirme que le coût du CPES par an et par étudiant est équivalent à celui d'un étudiant de premier cycle à Paris Dauphine. Cette formation ne cannibalise pas les autres formations de PSL ; le nombre d'étudiants candidats Parcoursup pour les formations de Paris Dauphine – PSL est très élevé. Dans le domaine de l'économie, les étudiants du CPES viennent à Dauphine et fournissent une part importante des effectifs du master « Quantitative Economics » et d'autres masters d'économie. Il y a donc plutôt complémentarité des formations de premier cycle à PSL. Ce sera aussi probablement le cas de la nouvelle double licence « Intelligence artificielle et science des organisations » qui s'ouvre à Paris Dauphine à la rentrée 2022.

Un élu confirme le succès factuel et politique du CPES – il rappelle au passage le rôle d'Isabelle CATTO et de Pascal COMBEMALE - et les difficultés rencontrées par les CPGE. La concurrence qui existe est celle des INSA, de l'international et du secteur privé qui ont absorbé pour moitié la croissance des effectifs. Le CPES est une réponse à la désaffection des CPGE.

Reste un problème : il existe le CPES (qui devrait être revendiqué comme une licence), le premier cycle de Dauphine et les L3 recrutés sur concours. Le traitement de ces étudiants doit être plus homogène. Le quota de 50% de boursiers au CPES ne peut devenir un critère : il ne doit pas signifier qu'il suffit d'être boursier pour intégrer cette formation, encore faut-il avoir le niveau.

Un administrateur considère que le chiffre à prendre en compte est celui des boursiers du secondaire, qui doit se situer aux alentours de 9%.

Le Président propose de passer au vote.

**La convention de partenariat est adoptée à l'unanimité.**

## **C. Vie étudiante**

### **C1 Modification du règlement intérieur des Appels à Initiatives Étudiantes (AIE)**

Afin de promouvoir les actions de ses étudiants et de renforcer la cohésion de cette communauté à l'échelle de l'Université, PSL a mis en place un dispositif de soutien : l'Appel à Initiatives Étudiantes (AIE). Ces appels sont dotés d'une enveloppe de 75.000 euros annuels et sont lancés deux fois par an. La modification du règlement intérieur consiste en un assouplissement. Il n'est désormais plus

nécessaire que l'association étudiante postulante soit interétablissements, mais il suffit que son action profite à plusieurs établissements. Par ailleurs, on ne signe plus de convention avec les associations : la simple décision du jury suffit.

Le Directeur Général des Services explique avoir opéré une modification (« en cas de conflit avéré » remplacé par « en cas de risque de conflit d'intérêt ») à la demande d'un élu.

**La modification du règlement intérieur des AIE est adoptée à l'unanimité.**

## **C2 Modalités de fonctionnement des fonds d'aides des mesures d'urgence liées à la situation en Ukraine**

### **C3 Création d'un fonds d'aide pour l'accueil des enseignantes, enseignants, enseignantes chercheuses, enseignants chercheurs, chercheuses et chercheurs dans le cadre du programme PAUSE**

S'agissant des points C2 et C3, traités simultanément, le Président rappelle que le dernier CA avait voté un ensemble de mesures au bénéfice des étudiants ukrainiens déjà inscrits à PSL, des étudiants ukrainiens réfugiés, des étudiants potentiellement impactés par la crise, mais aussi des chercheurs. S'agissant des étudiants réfugiés, afin que qu'ils obtiennent une bourse, PSL s'appuiera sur le DU passerelle de Dauphine, qui sera dédoublé. S'agissant du programme PAUSE, il rappelle que l'Etat prend en charge 60% du coût. Il a été convenu que les 40% restants soient également répartis entre l'établissement hôte et PSL-siège, qui a prévu une enveloppe de 200k€. Au total, PSL-siège consent ainsi un effort de 500k€ et l'Université PSL un effort d'1M€. Il est proposé de convenir des modalités de fonctionnement de ces fonds d'aide.

Un administrateur explique avoir déjà un DU passerelle à Dauphine qui marche très bien en permettant un débouché universitaire aux étudiants réfugiés et qui a accueilli aussi bien les différentes vagues de réfugiés (Afghanistan, Syrie,...). Il a fallu s'adapter à la situation des Ukrainiens, qui ne sont souvent pas francophones, en proposant de créer dans un délai record un second DU Passerelle spécifique en termes d'accès au Français Langue Etrangère (FLE) de premier niveau. Tous les étudiants réfugiés ukrainiens de l'université PSL y seront bienvenus.

Une administratrice souhaite avoir des précisions sur l'articulation entre ces deux fonds qui se ressemblent.

Le Directeur Général des Services invite à distinguer entre les étudiants ukrainiens déjà inscrits à PSL avant la crise, à qui le fonds d'aide d'urgence est destiné, les étudiants impactés par la crise, que l'on dirige vers des dispositifs classiques, et les étudiants réfugiés, qui peuvent bénéficier d'aides à condition d'être inscrits dans une formation habilitée à recevoir des bourses, ce que permet le DU Passerelle à Dauphine. Il y aura bien une mutualisation des moyens pour soutenir Dauphine, tout en veillant à ne pas créer de situations injustes : il ne faut pas qu'il y ait une aide supérieure pour les étudiants réfugiés vis-à-vis des étudiants français échelon 7.

Un administrateur souligne l'obligation pour l'Université de garantir la réussite de ces étudiants : il convient de faire correspondre les profils d'étudiants aux formations. Tel est le rôle de l'université ukrainienne virtuelle [Ukrainian Global University \(uglobal.university\)](https://uglobal.university) qui veille à bien orienter les étudiants et avec laquelle Paris Dauphine s'est coordonnée pour accueillir 20 étudiants dans les formations à la rentrée 2022 en plus de ceux qui arrivent en urgence et dans le DU Passerelle.

Un autre administrateur demande si les démarches entendent faciliter le retour à terme des étudiants dans leur pays. Le précédent administrateur confirme que tel est le but de l'université ukrainienne virtuelle : il s'agit bel et bien de reconstruire l'université ukrainienne.

Un administrateur tient à souligner la plus-value PSL sur le dossier ukrainien : soutien de PSL siège, qualité des collaborations, complémentarité des établissements, solution du dédoublement du DU passerelle de Dauphine. Il ajoute que la fondation de l'ENS a aussi lancé un appel à financement.

Le Directeur Général des Services souligne la diversité des mobilisations dans les établissements : logements d'urgence à l'ENS et aux Mines, campagne de levée de fonds auprès des alumni par l'EPHE, etc.

Une administratrice fait état de la forte mobilisation de la ville de Paris qui a réuni à l'Hôtel de Ville tous les étudiants ukrainiens. Ils veulent être aidés et non passer pour des victimes. La mairie a mis en place la Fabrique de solidarité pour proposer du bénévolat. L'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement prévoit un accueil spécifique en ukrainien pour accompagner les étudiants dans leurs démarches. La Maison des Initiatives Etudiantes (<https://mie.paris.fr/>) prévoit un accueil pour les étudiants russes. Des cours de FLE y sont disponibles, qui peuvent soulager PSL le cas échéant.

Le Vice-président Recherche précise que PSL a fait remonter 12 dossiers PAUSE (4 ukrainiens, 8 russes) issus de 5 établissements. Le retour est attendu pour la mi-juin.

**Le point C2 est adopté à l'unanimité.**

**Le point C3 est adopté à l'unanimité.**

#### **C4 Politique logement du CPES-SMD (attribution de logements et bourses)**

La Vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale indique que le point vise à préciser et articuler les critères d'attribution des logements dans le cadre du partenariat avec le CROUS. Le logement est un facteur de décision important dans le choix des études. Le coût locatif à Paris constitue un frein important pour les étudiantes et étudiants éloignés de la capitale.

Une élue note une priorité accordée au relogement des étudiants et non aux nouveaux arrivants, elle en demande la raison. La Vice-présidente pointe une question de temporalité : les demandes de relogement arrivent avant les nouvelles demandes qui dépendent des résultats de Parcoursup. Il faut les sécuriser.

Un élu souhaite revenir sur la politique logement de PSL, comme il l'avait précédemment fait sans que son intervention n'ait donné lieu à une suite de la part de PSL-Siège. Cette politique repose sur un SMS dédié porté par Dauphine. Il regrette que les 1.200 chambres de trois écoles se trouvent hors SMS, ce d'autant qu'elles concernent majoritairement des étudiants issus des CSP+ qui s'acquittent de loyers de 300 à 400€ avant APL. La politique qui en résulte fait que PSL fait payer le moins à ceux qui ont le plus ; elle est antisociale. Il convient de redresser les choses. Dauphine va chercher des logements à Saint-Ouen et doit prélever des frais d'accompagnement de 49€ pour trouver un équilibre financier. PSL se préoccupe de la licence portée directement par elle et non de celles portées par Dauphine. Elle perçoit la CVEC pour tous les étudiants, revendique l'unité de l'offre de formation, mais distingue entre les boursiers de la rive gauche et les boursiers de la rive droite. Cette discrimination entre deux catégories d'étudiants est un sujet de droit public, voire de pénal. Il votera donc contre cette résolution.

Le Président juge l'enjeu complexe, mais très important ; il juge le ton employé excessif.

Un administrateur invite à ne pas mélanger les sujets. Dans son établissement, il y a une politique sociale et un internat. L'internat concerne les étudiants admis, avec un critère de 30% d'ouverture sociale. Le loyer pratiqué à l'école est un enjeu très spécifique, différent de l'ouverture sociale de l'établissement.

Un administrateur ajoute, concernant les écoles d'ingénieurs, que l'internat est géré par une société indépendante. PSL a fait le choix d'internaliser son offre. Dans d'autres universités, le service logement est complément externalisé.

Le Directeur Général des Services rappelle que PSL est en cours de discussion avec le CROUS pour acquérir des locaux dans le bâtiment Concordia. Une première estimation a évalué le bâtiment à hauteur de 13,4M€. On attend la contre-évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat et de la Ville de Paris. Par ailleurs, PSL recherche d'autres locaux. En matière de logement, les progrès sont sensibles : PSL est devenu le plus grand contingent du CROUS (2.000 chambres réservées). Par ailleurs, PSL ne perçoit pas factuellement la CVEC des établissements, ce sont eux qui la perçoivent et qui reversent une somme pour faire fonctionner le SMS. PSL agit comme un autre établissement s'agissant des formations qu'elle porte directement. Le principe d'égalité ne signifie pas traiter indifféremment tous les cas de la même manière, mais traiter les cas équivalents de la même façon. L'objectif du CPES est de dépasser 40% de boursiers, la question du logement est l'un des principaux freins pour y parvenir et l'objectif est d'atteindre la gratuité. Il ne lui revient pas de se prononcer sur les 49€ de participation exigés par tel ou tel établissement-composante : le fait que

chaque établissement puisse avoir un fonctionnement différent repose sur le principe de la conservation de leur personnalité morale et juridique. Il est acceptable que les fondations mènent une politique différente. Le remboursement des 49€ pour les boursiers a été du reste voté. Il n'en demeure pas moins que PSL est dotée d'un vrai service et que la convention de gestion du SMS logement a été adoptée par le CA.

Un administrateur estime le débat important, PSL se situant dans une ville chère. Il demande combien il y a d'étudiants logés par établissement. Le document ne permet pas de mesurer l'ampleur de la difficulté ; une mise en perspective serait utile. Il regrette enfin que le logement étudiant n'y apparaisse pas comme l'opportunité de brasser les étudiants de PSL.

La Vice-présidente vie étudiante et responsabilité sociale indique qu'il y a 130 chambres sur 500 étudiants CPES et SMD. Le service accueil logement gère en direct les attributions d'un vivier d'environ 800 chambres (dont 190 à la résidence St Ouen de Dauphine housing), n'intégrant ni celles des internats, ni celles de la Maison des Mines (250 chambres à la Maison des Mines, pour l'ENS il y a 767 places en tout (380 à Ulm, 242 Montrouge, 145 Jourdan).

Un élu remarque qu'il n'irait pas acheter les locaux du Concordia dans un quartier aussi cher. Le Directeur Général des Services souligne que l'estimation se situe en deçà du coût au mètre carré observé dans le quartier (15k€ du m2).

Un administrateur invite, sur de tels sujets, à éviter les données d'impression : une véritable évaluation s'impose. Il propose à cet effet la mise en place d'un groupe de travail, notamment composé d'économistes, afin de vérifier s'il y a ou non un biais en faveur des plus aisés dans la politique logement de l'Université PSL. La politique du logement à Dauphine a une visée sociale, mais elle se double aussi de la volonté de mélanger les publics (boursiers, Egalité des chances, étudiants en mobilité internationale, non boursiers). Promouvoir la diversité n'est pas cloisonner les gens dans du logement social. La résidence de St Ouen fonctionne comme un incubateur. Il convient d'assigner des objectifs à notre politique logement. C'est un chantier de 6 mois.

Un élu ne veut pas que soit intenté un procès à l'internat de l'ENS. L'ENS a démontré sa capacité à mener une véritable politique sociale. Un certain nombre de fonctionnaires stagiaires à l'ENC ne sont pas logés à la différence de l'ENS.

Le Président propose de définir les contours de la mission logement, une composition de GT et de revenir devant le conseil d'administration du mois de juin pour les présenter.

**Ce point est adopté à la majorité, 6 absentions, 1 vote contre.**

Le Président propose de passer aux questions diverses.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

#### Bilan du Sénat académique

Comme annoncé, ce point est reporté.

#### **Point d'information sur la désignation de la référente ou du référent laïcité et de la lanceuse ou du lanceur d'alerte**

Le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit de compléter le dispositif de référents de l'Université. Pour le référent laïcité Philippe PORTIER est proposé. Il a donné son accord. Le dispositif de lanceur d'alerte est issu de la loi Sapin II et doit permettre l'anonymat du ou de la lanceuse d'alerte. Il ajoute que deux personnes ont été identifiées à ce stade pour être lanceur/lanceuse d'alerte, l'objectif est de mettre en place d'ici à l'automne ce dispositif.

#### **Point d'information relatif aux PEPR et aux EQUIPEX**

Le Vice-président Recherche explique que l'Etat a défini 18 stratégies d'accélération. PSL a déjà répondu aux appels Quantique et IA. D'autres appels sont ouverts ou vont l'être : santé numérique (où PSL est attendue, via PariSanté Campus) cybersécurité, industries créatives et culturelles, etc.



Sur le volet recherche, ces PEPR fonctionnent comme des gros LABEX nationaux. Leur pilotage est assez top down avec des appels à projets. Ces PEPR se doublent généralement d'un volet formation, comme pour celui des technologies quantiques, ce qui permet de financer des contrats doctoraux ou créer un master. L'appel prématuration/maturation est destiné à financer les SATT.

A côté de ces PEPR stratégies d'accélération, il existe des PEPR exploratoires. L'approche est bottom-up ; les thématiques ne sont pas définies et portent sur des sujets émergents. PSL est impliquée dans 4 PEPR exploratoires labellisés lors de la première vague (matériaux, cycle carbone, stockage des données, eau). Une deuxième vague est en cours. PSL était impliquée dans 7 autres propositions de PEPR exploratoires.

Pour les EQUIPEX +, un 2<sup>e</sup> appel a eu lieu. PSL y a participé, via 3 projets qu'elle porte directement et 7 autres où elle est partenaire.

Un administrateur demande comment cet appel se positionne vis-à-vis des SATT. Le Vice-président Recherche rappelle que PSL ne dispose pas de SATT, mais a mis en place un autre dispositif modelé sur celui de l'ESPCI. Des échanges sont en cours au niveau d'UDICE pour voir comment arriver à une coordination nationale.

Le Président regrette que les sujets recherche et formation n'aient été d'emblée considérés simultanément dans les PEPR.

### **Avis du Conseil de la documentation**

Le Président précise pour information que le Conseil de la documentation s'est réuni 3 fois, il y a dans le drive le relevé d'avis de la dernière séance du 29 mars.

.....

Un élu propose de lancer une réflexion avec le CA sur la RSU et l'usage des outils numériques, en prévoyant un point à l'ordre du jour du prochain CA. Il propose de commencer sur un cas concret.

Un autre élu demande d'avoir une réflexion sur l'usage d'office 365.

Le Directeur Général des Services répond qu'on peut fixer un point d'information.

Un élu propose de revenir avec des recommandations.

Le Directeur Général des Services indique que le prochain CA a un ordre du jour assez chargé, et estime le délai court, il propose de prévoir ce point au CA de la rentrée.

Le Président propose de passer au vote pour prévoir l'ajout d'un point sur la politique RSU au CA de rentrée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. D'ici là, Vincent LAFLECHE propose d'y travailler et de mobiliser la DSI.

.....

Un élu souhaite porter au Conseil d'administration le sujet de la stratégie de valorisation du patrimoine de l'Université. PSL dispose, avec ses bibliothèques et ses musées, d'un patrimoine exceptionnel valorisé par les fonds numériques de PSL. Mais cette démarche de valorisation peut être plus poussée : pourquoi ne pas prévoir par exemple une visite d'intégration des enseignants chercheurs ou étudiants étrangers dans les différentes bibliothèques ? Il demande ce qu'on peut faire pour faire mieux.

Le Directeur de cabinet indique que cette politique de valorisation du patrimoine fait partie intégrante du nouveau SMS documentation et partage des savoirs (pour mémoire, le SMS était jusqu'il y a peu consacré à la documentation). Les choses se mettent en place sous la férule d'Olivier DAUCHOT : une grande journée de lancement s'est tenue à la Défense la semaine précédant la séance. Il propose à l'élu de faire partie du réseau « partage des savoirs ».



Le Président remercie l'élu et déclare partager ses préoccupations. Il lui propose de se rapprocher d'Olivier DAUCHOT et confirme qu'à l'étranger, il est assez courant de prévoir des visites d'intégration soit sous forme de conférence, de visite de bibliothèque ou de musée. PSL pourrait faire de même.

Un administrateur confirme l'importance du volet patrimoine et l'implication de son établissements dans les journées portes ouvertes ou bien encore l'opération « Nuit de l'ENS ». L'idée d'un parcours d'intégration prenant en compte le patrimoine est bonne.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président remercie les administratrices et les administrateurs pour leur mobilisation. La prochaine séance est prévue le jeudi 30 juin.